

Olivier BOUGON

Arcenay – 5, rue Gueneau
21210 – Lacour d'Arcenay

à **Mme Christiane BARRET**
Préfète de Côte d'Or
Préfecture de Côte d'Or
6, rue du Chancelier de l'Hospital
21000 DIJON

Le 1er mars 2016

Madame la Préfète

Avec mon épouse nous nous sommes installés en résidence principale pour notre retraite dans le village de Lacour d'Arcenay à la lisière du Parc du Morvan et de l'Auxois, il y aura bientôt 2 ans. Depuis, nous nous sommes tous les deux rapidement engagés avec plaisir et à des degrés divers dans la vie locale.

Nous avons choisi d'habiter cette belle région de Bourgogne et plus précidément de l'Auxois-Morvan parce que nous apprécions ses paysages, son patrimoine et sa tranquillité.

En tant que citoyens relativement éclairés, nous avons conscience des enjeux que représente actuellement ce que l'on appelle le développement durable nécessitant l'utilisation à l'avenir d'énergies de plus en plus renouvelables. Mais nous pensons aussi que la réalisation concrète de ce louable objectif nécessite pour ses applications une grande concertation avec les habitants, en particulier quand des constructions risquent de nuire à certains pour ne pas dire à la plupart d'entre eux. Je veux parler de l'installation d'immenses **aérogénérateurs industriels** que l'on a l'audace de vouloir appeler du nom plus poétique d'éoliennes...

La multiplication répétée d'aérogénérateurs industriels géants risque de massacrer le paysage, de nuire à la santé, et en plus ne favorise pratiquement pas comme certains le prétendent la diminution des gaz à effet de serre.

Elles massacrent le paysage quand elles se répètent à l'horizon avec leurs impressionnantes hauteurs (pâles comprises) de 150 à 180 mètres !! Il faut réaliser que dans 15, 20, 30 ans, beaucoup d'entre elles ne serviront vraisemblablement plus pour des raisons diverses, qu'il n'y aura probablement pas les moyens financiers et (ou) juridiques de les déconstruire, et que par conséquent notre belle campagne bourguignonne risquera alors de ressembler, et pour très longtemps, à une immense friche industrielle. Je vous certifie que si nous avions eu connaissance de ces projets au début de l'année 2014, nous n'aurions pas acheté notre maison.

Elles peuvent nuire à la santé. La constante vision de ces immenses pâles qui tournent et de ces mats géants qui clignotent sans arrêt, attire obligatoirement les regards pouvant à long terme entraîner des troubles nerveux . Le bruit incessant qui se fait entendre selon la distance, les infrasons qui en émanent sans qu'on les perçoive, les courants électriques « vagabonds » qui traversent les terres alentours, tous ces phénomènes perturbent souvent et parfois gravement à la longue les humains, les animaux d'élevage et certaines autres espèces animales. De multiples témoignages et des études scientifiques le montrent.

En Bourgogne comme dans d'autres régions de France peu ventées, la faiblesse des vents nécessite, pour atteindre les objectifs de production électrique arrêtés au préalable, d'être fréquemment relayée par l'utilisation de centrales à énergie fossile. C'est ce qui s'est passé en Allemagne, et cela va complètement à l'encontre de l'objectif universel de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Cette grande question des aérogénérateurs industriels fait donc largement débat et de plus en plus. Il est absolument regrettable pour ne pas dire plus, que beaucoup d'élus, et à commencer par le Maire de notre commune de Lacour d'Arcenay, n'aient pas cru nécessaire d'informer, de consulter et de débattre avec leurs administrés, avant d'autoriser des promoteurs gourmands à étudier leurs projets d'implantations. C'est la raison pour laquelle des associations se sont créées et se multiplient. Depuis son origine il y a presque un an, je milite à l'association « Lacour des Mirages » qui regroupe aujourd'hui plus de 300 personnes du territoire, et que préside Mr Hervé Schick. Elle a déjà rassemblé un très important fonds documentaire, et a mené ou a participé à divers actions et démarches dont la presse s'est fait l'écho.

En dernier lieu, permettez-moi de vous alerter sur une **décision inattendue** que vient de prendre le Directeur départemental des territoires de Côte d'Or. A la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (**CDNP**), il vient de nommer par **arrêté préfectoral du 19 février 2016**, deux représentants de l'industrie éolienne en remplacement de deux personnes qualifiées (agronome, géographe ou compétente dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager). Ces nominations m'interrogent fortement car elles risquent fort d'encourager ou tout au moins de protéger quelques conflits d'intérêts, incompatibles avec une vraie démocratie.

En votre qualité de Préfète du Département et Préfète de Région, et parce que nous savons bien l'intérêt que vous portez en tant que représentante de l'Etat à la défense des intérêts généraux de la population, je vous serai reconnaissant, d'une part de revenir sur cette décision concernant la CDNP, et d'autre part d'être très attentive aux messages des citoyens qui répondent ou vont répondre négativement aux enquêtes d'utilité publique, avant de prendre toutes décisions de permis de construire et(ou) d'exploiter ces aérogénérateurs projetés par tel ou tel promoteur.

Il faut faire arrêter particulièrement en Auxois-Morvan, la construction de "fermes éoliennes géantes", à mon sens néfastes à long terme pour notre territoire et les hommes et les femmes qui l'habitent.

Vous remerciant de votre aimable attention, je vous prie Madame la Préfète de croire en l'expression de mes salutations respectueuses.

Olivier BOUGON